

Votants : 70

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 juin 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ACCORDS CADRES À BONS DE COMMANDES – TRAVAUX NEUFS DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRIÉTÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LES ANNÉES 2023-2024

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Noémie FERREIRA à Mélina TACHE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Florent SIMMONET à Elmano MARTINS, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Séverine VACHON à Philippe MAUFFREY, Florence Villes à Yvonne VACKER, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Claude BOISSON, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Corinne RIVET BONNEAU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 JUIN 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ACCORDS CADRES À BONS DE COMMANDES – TRAVAUX NEUFS DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LES ANNÉES 2023-2024

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Pour faire face à la multiplicité des interventions qu'elle est amenée à conduire dans le cadre de travaux neufs ou d'entretien de son patrimoine viaire entrant dans le champ de ses compétences, il est impératif pour la CAN de disposer d'entreprises spécialisées en organisant une seule procédure complète de mise en concurrence des fournisseurs potentiels.

Considérant la diversité des prestations susceptibles d'être prescrites,
Considérant que la collectivité n'est pas en mesure de connaître précisément à l'avance les quantités à commander,

Il est proposé de lancer une consultation pour des accords cadres à bons de commande pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois, à compter du 01 janvier 2023.

Ces marchés ont pour objet la réalisation de travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien dans les domaines de la voirie, de la propreté, des espaces verts, de la signalisation routière, de l'éclairage public et de la fibre optique.

La consultation sera ainsi décomposée en 7 lots tels que définis ci-après :

- Lot n°1 - Voirie,
- Lot n°2 - Propreté (marché réservé secteur insertion),
- Lot n°3 - Signalisation verticale et horizontale temporaire,
- Lot n°4 - Signalisation verticale et horizontale fixe,
- Lot n°5 - Eclairage public et fibres optiques,
- Lot n°6 - Espaces verts,
- Lot n°7 - Entretien des espaces verts privés de certains équipements communautaires (marché réservé secteur handicap).

L'émission des bons de commande est encadrée comme suit :

- Ces marchés ne pourront être utilisés que dans les situations où le montant global de l'opération conduite ne dépasse pas la somme de 400 000 € HT ;
- La notion d'opération n'intègre pas les travaux des concessionnaires de réseaux, quel que soit le maître d'ouvrage, et s'entend uniquement sur la partie infrastructure.

En conséquence, à l'intérieur de ce périmètre, les titulaires bénéficient d'un droit à l'exclusivité et hors de ce périmètre une nouvelle consultation est rendue nécessaire.

Des exceptions sont prévues :

- 1- Possibilités de recourir à ces marchés pour des opérations supérieures au seuil de 400 000€ HT :
 - pour permettre la réalisation de travaux préalables rendus indispensables pour le bon déroulement du chantier, pour des raisons techniques en lien avec les travaux des concessionnaires ou gestionnaires d'équipement public,
- 2- Possibilités de non recourir à ces marchés pour des opérations inférieures au seuil de 400 000 € HT :
 - pour permettre une meilleure coordination de travaux en présence de plusieurs maîtres d'ouvrage en faisant appel à une seule entreprise par corps de métier.
 - en cas de maîtrise d'œuvre externalisée relative à des opérations mixtes (bâti et infra).
- 3- De façon systématique, il ne sera pas fait recours au lot 4 « signalisation horizontale et verticale fixe » pour la réalisation de prestations de signalisation associées à des travaux d'aménagement d'arrêts de bus confiés au titulaire du lot 1.

Ces marchés sont passés avec des montants minimum et maximum, excepté pour le lot 7 dans le mesure où ce lot est exclusivement conclu à prix forfaitaires :

N° de lot	Désignation des lots	Montant minimum contractuel pour la durée du marché HT	Montant maximum contractuel pour la durée du marché HT	Besoins estimés pour la durée du marché HT
1	Voirie	975 000 €	4 500 000 €	2 900 000 €
2	Propreté	30 000 €	200 000 €	85 000 €
3	Signalisation verticale et horizontale temporaire	30 000 €	120 000 €	67 000 €
4	Signalisation verticale et horizontale fixe	70 000 €	300 000 €	140 000 €
5	Eclairage public et fibres optiques	80 000 €	700 000 €	390 000 €
6	Espaces verts	350 000 €	1 200 000 €	600 000 €
7	Entretien des espaces verts privatifs de certains équipements communautaires	Marché forfaitaire	Marché forfaitaire	200 000 €

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le lancement de la consultation,
- Autorise la signature des marchés à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Vice-Président Délégué